

communiqué



Objet : La déchèterie de Saint-Chéron rouvre à partir du 9 juin

Ré ouverture de la déchèterie de Saint-Chéron

Depuis le 11 mai dernier, suite au déconfinement, Sitreva a pu rouvrir de manière progressive 26 déchèteries sur les 30 existantes. À compter du 9 juin, la déchèterie de Saint-Chéron va également rouvrir aux jours et horaires habituels et sous certaines conditions.

Le déconfinement ne signifie pas pour autant la fin de l'épidémie, il faut continuer à modifier nos habitudes de travail et de vie afin de se protéger et de protéger les autres.

La réouverture des déchèteries ne peut se faire que dans le cadre de nouvelles procédures de travail et de nouvelles règles d'accueil des usagers. Afin que cette réouverture se passe dans les meilleures conditions sanitaires et pour éviter des temps d'attente trop longs, de nouvelles règles d'accès seront provisoirement mises en place.

A partir du 9 juin, la déchèterie de Saint-Chéron sera accessible sur rendez-vous.

Le succès de cette reprise dépend du civisme, du bon sens et de la solidarité de tous ainsi que du respect des règles.

→ Localisez votre déchèterie sur : www.sitreva.fr/decheteries/les-decheteries.html

Qui pourra se rendre en déchèterie ?

- ↻ Les détenteurs d'un Pass'déchèterie **Particulier** (vert).
- ↻ Les détenteurs d'un Pass'Déchèterie **Professionnel** (orange) ou **Collectivité** (bleu) ;

Quelles sont les conditions d'accès ?

- ↻ L'accès se fera **uniquement sur rendez-vous**
- ↻ Selon la taille de la déchèterie, jusqu'à 8 rendez-vous seront acceptés par tranche de 20 minutes,
- ↻ Un seul rendez-vous par semaine et par usager.
- ↻ Tout rendez-vous non honoré sera considéré comme étant pris.*

La prise de rendez-vous se fait :

- ↻ sur le site internet de Sitreva: www.sitreva.fr
- ↻ par téléphone exclusivement pour les personnes n'ayant pas internet - T : 07.57.47.90.72

Quels déchets sont acceptés ?

Deux types de déchets seront acceptés par dépôt parmi la liste suivante :

- Appareils électriques, Bois, Cartons, Gravats, Métaux, Mobilier, Tout-venant, végétaux.

Tout autre type de déchets sera refusé.

Comment se déroulera l'apport ?

1. L'ouverture du portail se fait par l'agent d'accueil qui **contrôle la validité du rendez-vous**.
2. Le **contrôle d'accès** se fait dans le plus strict respect des gestes barrières : présentation du Pass'déchèterie à travers la vitre fermée du véhicule,
3. L'agent d'accueil **contrôle le chargement** du véhicule et saisit sur son terminal les volumes apportés,
4. L'agent d'accueil présente au professionnel les apports saisis sur son terminal à travers la vitre du véhicule

Règles sanitaires à respecter sur la déchèterie

- Le **port du masque est obligatoire** et les gestes barrières devront être scrupuleusement respectés.
- L'utilisateur devra **apporter son matériel pour nettoyer** les abords du quai où il aura déchargé (balai + pelle).
- Interdiction de nettoyer son coffre ou sa remorque sur le site.
- Les lave-mains ne seront pas accessibles aux usagers et la déchèterie ne fournira pas de solution hydroalcoolique

Les consignes habituelles s'appliquent

- Les seuls véhicules autorisés sont les moins de 3,5 t
- Pas de bascule de la remorque. Le vidage se fait à la main.
- Les déchets doivent être triés.
- La plate-forme de vidage est laissée propre.
- Les apports des particuliers au-delà de 2m3 seront facturés.

Contact

Bruno LOURDELET - Nathalie DUJARDIN

Tél : 01.34.57.12.20

communication@sitreva.fr

www.sitreva.fr

facebook.com/sitreva

